

.....
**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET D/2017/ 260 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES CADRES A L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012 relative aux lois de finances ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 Décembre 2001, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret N° 164/PRG du 4 Juin 1965 portant Statut Particulier des divers cadres uniques ;

Vu le Décret D/2013/007/PRG/SGG du 10 Janvier 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances et statut de ses membres ;

Vu le Décret D/2013/164/PRG/SGG/ du 04 décembre 2013 fixant les modalités et le programme du concours de recrutement des Inspecteurs des Finances ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG/ du 26 décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG/ du 04 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié à date ;

Vu le Décret D/2016/120/PRG/SGG du 20 avril 2016 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu l'Arrêté Conjoint N°/2014/1173/PRG/SGG du 11 avril 2014 fixant le cadre organique de l'Inspection Générale des Finances ;

Vu l'Arrêté N°/2016/6373/PRG/SGG du 25 octobre 2016 portant publication de la liste des candidats définitivement admis au concours de recrutement des Inspecteurs des Finances, session 2016.

Vu l'Arrêté N°/2017/2533/MEF/SGG du 07 juillet 2017 portant publication de la liste des candidats définitivement admis au concours de recrutement des Inspecteurs des Finances, session 2017.

Vu l'Arrêté N°/2017/4988/MEF/SGG du 21 septembre 2017 portant remplacement d'un candidat définitivement admis au concours de recrutement des Inspecteurs des Finances, session 2016.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les lauréats du concours de recrutement des Inspecteurs des Finances, sessions 2016 et 2017 dont les prénoms et noms suivent sont nommés Inspecteurs des Finances.

N° d'Ordre	Prénom et Nom	Matricule
1	Laye Sékou DIAWARA	289722F
2	Aissata SIDIBE	289723G
3	Mohamed TOUNKARA	289724K
4	Lamine TOURE	212202Y
5	Mamadou Adama BALDE	253204X
6	Aboubacar II KEITA	289725J
7	Alhassane SYLLA	289726Z
8	Sékou KABA	289727G
9	Mamady Sory CAMARA	251837X
10	Ousmane CISSE	290583M
11	Mariama Chérif DIALLO	290584P
12	Mohamed CISSE	290585K
13	Saa Kémo OLIANO	278310W
14	Yomba Fela OUENDENO	250830X
15	Moussa I Aissata CAMARA	245140M
16	Yéro DIALLO	223219X
17	Mamadou Saliou Yali BALDE	211923V
18	Abdoulaye Oury Alpha DIALLO	290587R
19	Alhassane BARRY	275088G
20	Amadou Laly BARRY	290588G
21	Abdourahamane SQUARE	244383C
22	Adama Karamo CONDE	304548N
23	Tanou Balla SAKOUVOGUI	304549N
24	Sékou DOUKOURE	215217V
25	Amadou Yaya DIALLO	247523Z
26	Boubacar I BARRY	304550W
27	Mamadou Alimou BARRY	278312A
28	Abdoulaye CISSE	260504L

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 OCT. 2017


Pr Alpha CONDE